

## **ACTION COLLECTIVE RELATIVE AUX ACTIONS DE SNC-LAVALIN INC**

Cour supérieure de justice de l'Ontario, Toronto (Ontario), dossier de Cour n<sup>o</sup> CV-12-453236-00CP  
Cour supérieure du Québec, dossier de Cour n<sup>o</sup> 500-06-000650-131

### **FORMULAIRE DE RÉCLAMATION**

#### **I. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES – À LIRE ATTENTIVEMENT**

1. Le présent formulaire de réclamation est destiné au groupe ou aux membres du groupe suivants : toutes les personnes et toutes les entités, où qu'elles résident ou soient domiciliées, à l'exception des personnes exclues et de celles qui se sont valablement exclues du groupe (telles que définies ci-après), qui ont acquis des actions ordinaires de SNC au cours de la période comprise entre le 6 novembre 2009 et le, 27 février 2012 inclusivement (la « Période visée par le recours »).
2. Si vous n'êtes PAS un membre du groupe, tel que défini ci-dessus, NE DÉPOSEZ PAS de formulaire de réclamation.
3. Pour présenter une réclamation afin d'obtenir une indemnité dans le cadre du règlement concernant l'action susmentionnée, vous devez remplir le formulaire de réclamation et le signer à la page 6. Si vous omettez de soumettre un formulaire de réclamation adressé en bonne et due forme, votre réclamation pourrait être rejetée et vous pourriez ne pas avoir droit à une indemnité provenant du montant net du règlement.
4. Un formulaire de réclamation distinct doit être soumis pour chaque compte dans lequel des actions ordinaires de Groupe SNC-Lavalin Inc. (« SNC ») étaient détenues.
5. Seules vos actions ordinaires de SNC acquises au cours de la période visée par le recours peuvent vous permettre d'obtenir éventuellement une indemnité dans le cadre du règlement. Les ventes d'actions que vous avez effectuées ou les actions non vendues que vous avez détenues jusqu'au moment de la présentation de votre réclamation seront utilisées pour calculer votre perte nette conformément au du protocole de distribution.
6. La soumission du présent formulaire de réclamation ne garantit pas que vous aurez droit à une indemnité provenant du montant net du règlement.
7. Avant de soumettre leur formulaire de réclamation, les réclamants peuvent consulter un exemple de formulaire de réclamation complété au [www.snclavalinclassaction.com](http://www.snclavalinclassaction.com).
8. Si vous avez des questions au sujet du présent formulaire de réclamation, ou si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec l'administrateur, RicePoint Administration Inc., par téléphone au 1 866 447 6214 ou par courriel à [snc@ricepoint.com](mailto:snc@ricepoint.com).
9. VEUILLEZ FAIRE PARVENIR À L'ADMINISTRATEUR VOTRE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ, PORTANT LE CACHET DE LA POSTE AU PLUS TARD LE 13 mai 2019:

**Action collective relative aux actions de SNC-Lavalin**

**a/s RicePoint Administration, Inc.**

**P.O. Box 4454, Toronto, Station A**

**25, The Esplanade, Toronto (Ontario) M5W 4B1**

#### **II. DÉFINITIONS IMPORTANTES**

1. « action » : l'action intitulée The Trustees of the Drywall Acoustic Lathing and Insulation Local 675 Pension Fund, et al. v. SNC-Lavalin Group Inc., introduite à la Cour supérieure de justice de l'Ontario, Toronto (Ontario), sous le numéro Cour CV-12-453236-00CP, ainsi que l'action intitulée Jean-Paul Delaire c. Groupe SNC-Lavalin Inc. & als., devant la Cour supérieure du Québec, sous le numéro de Cour 500-06-000650-131.
2. « défendeurs » : Groupe SNC-Lavalin Inc., Ian A. Bourne, David Goldman, Patricia A. Hammick, Pierre H. Lessard, Edythe A. Marcoux, Lorna R. Marsden, Claude Mongeau, Gwyn Morgan, Michael D. Parker, Hugh D. Segal, Lawrence N. Stevenson, Gilles Laramée, Michael Novak, Pierre Duhaime, Riadh Ben Aïssa et Stéphane Roy.
3. « personne s'étant retirée du groupe » : toute personne qui serait autrement un membre du groupe et qui a présenté une demande d'exclusion valide au plus tard à la date limite d'exclusion (la date limite d'exclusion était le 8 mai 2013, à la fermeture des bureaux).
4. « personnes exclues » : les filiales, les sociétés membres du groupe, les dirigeants, les administrateurs, les représentants légaux, les héritiers, les prédécesseurs, les successeurs et les ayants droit, anciens ou actuels, de SNC, tout conjoint ou enfant des défendeurs qui sont des personnes physiques et de toute personne qui s'est valablement exclue du groupe.
5. « actions admissibles » : les actions ordinaires de SNC acquises par un membre du groupe au cours de la période visée par le recours et encore détenues à la clôture des négociations à la Bourse de Toronto le 27 février 2012.

### III. IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT

1. Si vous avez acquis des actions admissibles et que le ou les certificats les représentant étaient immatriculés à votre nom, vous êtes l'acquéreur véritable et l'acquéreur inscrit. Toutefois, si le ou les certificats étaient immatriculés au nom d'un tiers, comme un prête-nom ou une maison de courtage, vous êtes l'acquéreur véritable et le tiers est l'acquéreur inscrit.
2. Utilisez la partie I du présent formulaire, intitulée « Identification du réclamant », pour identifier chaque acquéreur. Si vous n'êtes PAS le propriétaire véritable et que vous présentez une réclamation au nom du propriétaire véritable, veuillez indiquer le « nom du déposant » dans la partie I intitulée « Identification du réclamant » sur la première page du formulaire de réclamation. LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE SOUMIS PAR LE OU LES ACQUÉREURS VÉRITABLES OU PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL DES ACQUÉREURS DES ACTIONS ADMISSIBLES SUR LESQUELLES LA RÉCLAMATION EST FONDÉE.
3. Tous les acquéreurs conjoints doivent signer le formulaire de réclamation. Les exécuteurs testamentaires, les administrateurs successoraux, les tuteurs, les curateurs et les fiduciaires doivent remplir un formulaire de réclamation et le signer au nom des personnes qu'ils représentent, et doivent joindre une preuve d'autorisation et indiquer leurs titres ou leurs fonctions. Le numéro d'assurance sociale, le numéro d'entreprise ou tout autre identifiant fiscal unique et le numéro de téléphone de l'acquéreur véritable peuvent être utilisés pour vérifier la réclamation. L'omission de fournir ces renseignements pourrait retarder le processus de vérification d'une réclamation ou entraîner son rejet.

### IV. FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

1. Les formulaires de réclamation doivent être soumis à l'administrateur (voir ses coordonnées sur la première page des présentes instructions).
2. Un formulaire de réclamation distinct doit être soumis pour chaque compte dans lequel des titres admissibles étaient détenus.
3. Le réclamant doit fournir les renseignements demandés pour tous les éléments suivants :
  - a) les actions de SNC détenues à la clôture des négociations le 5 novembre 2009;
  - b) les achats et les acquisitions d'actions de SNC au cours de la période visée par l'action;
  - c) le nombre total d'actions de SNC vendues entre le 6 novembre 2009 et le 27 février 2012;
  - d) le nombre total d'actions de SNC détenues à la clôture des négociations le 27 février 2012;
  - e) les actions de SNC vendues entre le 28 février 2012 et la date de soumission du formulaire de réclamation, laquelle ne peut être ultérieure à la date limite de présentation des réclamations, à savoir le [à venir].

L'omission de fournir tous les renseignements requis pourrait entraîner le rejet de la réclamation d'un réclamant.

4. Le réclamant doit indiquer chaque opération effectuée au cours de la période visée par l'action séparément et en ordre chronologique selon la date de l'opération (et non selon la date de règlement), en commençant par la date la plus ancienne. Il doit indiquer avec précision le jour, le mois et l'année de chacune des opérations énumérées.
5. Des avis d'exécution d'opération, des relevés de compte d'un courtier ou d'autres documents appropriés attestant les opérations du réclamant sur des actions de SNC doivent accompagner le formulaire de réclamation. L'omission de soumettre des pièces justificatives acceptées par l'administrateur peut entraîner le rejet de la réclamation.
6. L'administrateur demande ici le minimum de renseignements nécessaires au traitement des réclamations. Il pourrait demander des renseignements supplémentaires afin de calculer les pertes des réclamants de manière fiable et efficace. Dans certains cas où il serait incapable d'effectuer le calcul de l'indemnité avec précision ou à un coût raisonnable pour le groupe en utilisant les renseignements fournis par un réclamant, l'administrateur pourrait accepter la réclamation sous réserve de recevoir des renseignements supplémentaires.
7. **AVIS AU SUJET DES FICHIERS ÉLECTRONIQUES :** Les réclamants qui ont effectué un grand nombre d'opérations peuvent demander, ou se faire demander, de fournir les renseignements concernant leurs opérations dans un seul fichier électronique. Si vous souhaitez présenter une réclamation au moyen d'un tel fichier électronique, vous devez communiquer avec l'administrateur par courriel à [institutions@ricepoint.com](mailto:institutions@ricepoint.com).

À l'usage  
exclusif  
du bureau

**Action collective relative aux actions de  
Groupe SNC-Lavalin Inc.**

Cour supérieure de justice de l'Ontario  
Toronto (Ontario)  
Dossier de Cour n° CV-12-453236-00CP  
Cour supérieure du Québec  
Dossier de Cour n° 500-06-000650-131

Doit porter le  
cachet de la poste  
au plus tard le 13  
mai 2019

**SDQ**

**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION**

Veuillez écrire en caractères d'imprimerie ou dactylographier  
Ne PAS utiliser d'encre rouge, de crayon ou d'agrafes

**PARTIE I : IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT**

Nom	Init.	Prénom				
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
Nom (copropriétaire véritable)	Init.	Prénom (copropriétaire véritable)				
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>				
<input type="radio"/> REER	<input type="radio"/> FEER	<input type="radio"/> REEE	<input type="radio"/> Fiducie	<input type="radio"/> Pension	<input type="radio"/> IRA	<input type="radio"/> Autre _____
Dénomination sociale (propriétaire véritable - si le réclamant n'est pas une personne physique) ou nom du dépositaire du IRA (préciser)						
<input type="text"/>						
Nom du déposant, s'il s'agit d'une autre personne que le propriétaire véritable indiqué ci-dessus						
<input type="text"/>						
Qualité du déposant, s'il n'est pas le propriétaire véritable						
<input type="text"/>						
N° de compte / N° du fonds (non requis pour les personnes physiques)						
<input type="text"/>						
Numéro d'assurance sociale / Numéro de sécurité sociale / Identifiant						
<input type="text"/>						
Numéro de téléphone principal			Autre numéro de téléphone			
<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>			<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>			
Adresse courriel						
<input type="text"/>						

**ADRESSE POSTALE**

Adresse						
<input type="text"/>						
Adresse						
<input type="text"/>						
Ville				Province		Code Postal
<input type="text"/>				<input type="text"/>		<input type="text"/>
Pays						
<input type="text"/>						

FOR CLAIMS PROCESSING ONLY	OB <input type="text"/>	CB <input type="text"/>	<input type="radio"/> ATP <input type="radio"/> KE <input type="radio"/> ICI	<input type="radio"/> BE <input type="radio"/> DR <input type="radio"/> EM	<input type="radio"/> FL <input type="radio"/> ME <input type="radio"/> ND	<input type="radio"/> OP <input type="radio"/> RE <input type="radio"/> SH	<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	FOR CLAIMS PROCESSING ONLY
----------------------------------	-------------------------	-------------------------	--	--	--	--	---	----------------------------------







### PARTIE III. Déclaration

Je déclare (Nous déclarons) que, au mieux de ma (notre) connaissance, les renseignements inscrits sur le présent formulaire de réclamation sont véridiques, exacts et complets.

Je déclare (Nous déclarons) que j'ai (nous avons) divulgué toutes les actions que je possédais (que nous possédions) et toutes mes (nos) opérations d'achat et de vente d'actions pour les périodes indiquées dans le présent formulaire de réclamation.

Je déclare (Nous déclarons) que je ne suis pas une personne exclue ou une personne s'étant retirée du groupe (nous ne sommes pas des personnes exclues ou des personnes s'étant retirées du groupe) au sens attribué à ces termes dans les instructions générales.

Je consens (Nous consentons) à ce que l'administrateur des réclamations communique les renseignements concernant ma (notre) réclamation aux tribunaux et aux avocats des parties aux actions, dans la mesure nécessaire.

Signé ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
(mois / année) (Ville / État / Province / Pays)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Dactylographier ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Dactylographier ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
(Titre du ou des signataires, p. ex. acquéreur véritable, exécuteur testamentaire ou administrateur successoral)

Preuve de l'autorisation de dépôt en pièce jointe?

Oui  Non

\_\_\_\_\_  
(Titre du ou des signataires, p. ex. acquéreur véritable, exécuteur testamentaire ou administrateur successoral)

Preuve de l'autorisation de dépôt en pièce jointe?

Oui  Non

#### LE TRAITEMENT EN BONNE ET DUE FORME DES RÉCLAMATIONS PREND BEAUCOUP DE TEMPS. NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PATIENCE.

Aide-mémoire :

1. Veuillez signer la déclaration ci-dessus.
2. N'oubliez pas de joindre vos pièces justificatives, si celles-ci sont disponibles.
3. N'envoyez pas les certificats d'actions originaux; nous pourrions ne pas être en mesure de vous les retourner.
4. Conservez une copie du formulaire de réclamation et de vos pièces justificatives pour vos dossiers.
5. L'administrateur des réclamations accusera réception de votre formulaire de réclamation par la poste ou par courriel dans les 60 jours. Votre formulaire de réclamation ne sera réputé soumis que lorsque vous recevrez un accusé de réception. Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception dans les 60 jours, veuillez appeler sans frais l'administrateur des réclamations au 1 866 447 6214.
6. Si vous déménagez, vous devez envoyer votre nouvelle adresse à l'administrateur des réclamations. Si vous ne le faites pas, vous risquez de ne pas recevoir votre indemnité au titre du règlement.

#### Énoncé de confidentialité

Tous les renseignements fournis par le réclamant sont recueillis, utilisés et conservés par l'administrateur des réclamations et par les avocats du groupe en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques aux fins de l'administration du règlement, y compris l'évaluation de l'admissibilité du réclamant aux termes de l'entente de règlement. Les renseignements fournis par le réclamant sont strictement privés et confidentiels et ne seront pas divulgués sans le consentement écrit exprès du réclamant et une ordonnance des tribunaux.

Les « avocats du groupe » sont Siskinds LLP, Siskinds Desmeules Avocats, s.e.n.c.r.l., et Rochon Genova LLP. L'« administrateur des réclamations » est RicePoint Administration Inc., de London, en Ontario.

